



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité pour cette dernière séance de l'année 2019.

1. Appel

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Marie-Claude Delorme Le Pezennec, Francine Meyer, MM. Jean-Marc Baudin, Jean-Marcel Cuvit, Cédric Jaquet, Pierre Lang, Hervé Le Pezennec, Thierry Meyer, Sébastien Rochat, Claude-Alain Zanchi

Non-Excusé : Mme Lyne Berguer

Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre Zanchi, membre du Conseil, décédé au mois d'octobre passé. Elle cite « A la mort d'un être cher on perd beaucoup mais pas le temps passé avec lui. ».

Sur 27 membres du Conseil, 15 sont présents, le quorum est donc atteint. La Présidente ouvre la séance à 20h33.

2. Admissions – démissions – assermentations

La Présidente lit la lettre de M. Sébastien Rochat, dans laquelle il donne sa démission en tant que membre du Conseil Général et de la commission de gestion pour des raisons personnelles.

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Mmes Anne Bolay, Daniela Sorio, MM Jean-Jacques Bolay et Quentin Meyer sont assermentés par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, ils peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillers.

La Présidente profite de faire un petit rappel en lisant l'article 25 du règlement qui stipule sa fonction policière au sein de l'assemblée en cas de manque de respect envers les conseillers et membres de la Municipalité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à main levée, à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2019

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec 6 abstentions, avec remerciements à la Secrétaire.

5. Présentation du nouveau personnel administratif

M. Alexandre Rosset, Syndic, présente brièvement Mme Félicia Jeanneret, boursière et Mme Céline Etoupe, secrétaire municipale, qui sont présentes pour l'occasion.

6. Election d'un membre au sein de la commission de gestion

Suite à la démission de M. Sébastien Rochat, le Conseil Général doit élire un nouveau membre pour la commission de gestion jusqu'à la fin de la législature. Mme Joëlle Wacht, en tant que porte-parole de ladite commission, propose M. Martin Baudin qui se déclare volontaire. Aucune autre candidature n'est apportée. M. Martin Baudin est élu par acclamation.

7. Préavis No 4/2019 de la Municipalité de Mollens relatif au budget de fonctionnement de l'année 2020

M. Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion.

Le budget corrigé 2020 sans investissement prévoit des charges pour un montant de CHF 1'711'741.55 avec un excédent de charge de CHF 71'196.55. Sont également comprises les augmentations et charges d'entretien suivantes :

- *L'adaptation des salaires de l'administration communale ainsi que du recouvrement d'un mois du greffe (pos. 11.301.0, 11.303.0 et 11.305.0)*
- *Le changement des volets à la villa + entretien pour un montant de CHF 10'000.00 (pos. 3503.314)*
- *Idem pour les Tilleuls pour un montant de CHF 20'000.00 (pos. 3504.314)*
- *La réparation de l'horloge du clocher de l'église, montant CHF 7'550.00 (pos. 3507.314)*
- *La création du Jardin du souvenir au cimetière pour un montant de CHF 13'000.00 (pos. 44.314.0)*
- *La participation à la réfection de la déchetterie intercommunale, montant CHF 20'000.00 (pos. 45.318.1)*

La commission tient à soulever les remarques suivantes :

- 1) Il est à relever que certains de ces frais d'entretien relèvent d'investissement au sens de la gestion des comptes mais qu'une « Vaudoiserie » stipulée à l'article 15 de la RCom (règlement sur la comptabilité des communes) indique : **Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.** Ce qui signifie que dans le canton de Vaud, les communes ont la possibilité de porter au budget de fonctionnement une dépense d'investissement de moins de CHF 50'000.00. Cela ne signifie pas qu'une dépense inférieure n'est pas un investissement mais plutôt que, pour simplifier la gestion communale, il n'y a pas besoin de demander un crédit d'investissement pour de petites sommes. Ce seuil n'a évidemment pas le même impact selon la taille de la commune. Ce point a été confirmé par Mme la Préfète à notre Présidente du Conseil.*
- 2) La commission constate que le budget des Forêts est très optimiste, représenté par une vente de bois en très forte hausse, env. + 34,6 % d'augmentation ce qui équivaut à CH 50'400.95. La commission demande à la Municipalité d'être très vigilante sur ce point et de tenir ses engagements compte tenu des avertissements émis par la commission. Un budget se doit d'être réaliste et tenu.*
- 3) Nous invitons la Municipalité à se pencher sur la participation de la commune de Mollens à la déchetterie intercommunale. Il nous semble qu'une répartition des investissements à raison d'un tiers pour chaque commune n'est pas équitable, et qu'une nouvelle clé de répartition devrait être négociée en incluant le nombre d'habitants. Un système analogue est déjà en fonction pour l'AIPV ou le groupement forestier.*
- 4) La vente du réseau d'eau, anciennement pos. 81, ne figure pas au budget 2020. Elle représente un montant estimé à env. CHF 71'000.00, il sera porté aux comptes 2019 et affecté à la réserve générale. Son montant définitif sera alors connu*

La commission de gestion se réjouit que des travaux et investissements se réalisent dans la commune de Mollens et n'ayant pas de remarque supplémentaire, propose au Conseil d'accepter le budget 2020 tel que présenté dans le préavis. Nous remercions M. Alexandre Rosset, Syndic et Mme Félicia Jeanneret, boursière, pour leurs informations prévisionnelles.

Personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe donc au vote du préavis No 4/2019 qui est accepté à main levée, avec 2 abstentions.

8. Rapport des délégués du Conseil

Mme Joëlle Wacht, déléguée, lit le rapport de la séance de l'ASIABE du 30 octobre passé. Résumé :

- Le Bureau du Conseil est renouvelé pour 2020-2021, Présidente Mme Arianne Rochat, Bière, Vice-Président M. Patrice Copin, Apples.
- L'augmentation du budget est due à l'augmentation des dépenses pour les transports ainsi qu'à la prise en charge des camps qui ne peuvent plus être facturés aux parents.
- Le budget 2020 est équilibré à CHF 5'046'245.00.
- La décision est prise de faire les camps de ski dans le canton de Vaud, aux Mosses, dorénavant (plus en Valais). Pour les autres camps il est décidé de ne plus prendre l'avion mais le train.
- Un membre du Conseil relève une mauvaise information des parents par des enseignants concernant des camps. La question sera transmise à la directrice de l'établissement, absente à cette séance.
- Des discussions portent sur la tenue vestimentaire, les téléphones portables, les dangers liés aux transports.
- Le CODIR va élaborer les statuts. En 2020, une commission des statuts doit être nommée, qui fera la synthèse et le préavis, qui seront transmis à toutes les communes.

9. Informations de la Municipalité

M. Alexandre Rosset, Syndic, informe que

- l'assermentation des délégués de l'AIEBBM aura lieu le 16 décembre prochain ;
- le niveau d'eau est bon pour le moment ;
- la Municipalité regrette le départ de leur collègue, Mme Annick Rosset et la remercie pour son travail durant les cinq années passées ;
- le nouveau Municipal M. Gabriel Reber reprendra le dicastère des bâtiments ;
- la Municipalité exprime un très grand merci à Mme Claire-Lise Zbinden pour son dévouement pour la commune pendant 39 ½ ans en tant que secrétaire municipale.

Mme Nicole Mayor, Municipale, informe que

- elle a participé à l'assemblée générale du Réseau santé La Côte le 28 novembre passé, où
 - °une modification des statuts permet dorénavant à chaque représentant d'avoir un suppléant en cas d'absence et
 - °que chaque catégorie de membre (hôpitaux de soins aigus, psychiatrique, CTR, communes, services d'aide à domicile, EMS, les médecins indépendants, membres affiliés volontaires comme infirmières indépendantes ou réseaux de soins indépendants) soit représenté par un ou deux représentants (avant il y avait un seul représentant)
 - °le budget 2020, sans grand changement par rapport à celui de 2019, a été accepté
 - °une information au sujet du CAT (centre d'accueil temporaire) lui a donné l'idée de créer le « café seniors » à Mollens, une rencontre une fois par mois dans un lieu public, le Caveau par exemple, pour échanger avec les seniors autour d'un café.
- la prise de conscience contre le réchauffement climatique se fait de plus en plus présente. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a adopté en juin 2019 un texte de référence « conception cantonale de l'énergie » pour fixer la vision, les objectifs, les moyens, les priorités qui seront déclinées par des mesures concrètes en 2020 par un « plan cantonal de l'énergie ». La SEFA démarre un projet, financé à 50 % par l'Etat, pour répertorier tous les leviers en matière d'efficacité énergétique et les gisements d'énergies renouvelables. Elle invite 5 communes du pied du Jura (Ballens, Berolle, Bière, Mollens et Montricher) pour un projet participatif de

planification énergétique territoriale. Actuellement, l'étude va se focaliser sur les usages actuels et futurs scénarios possibles au niveau local (solaire, thermique et photovoltaïque, géothermie, éolien). Cette étude va durer un an jusqu'à l'aboutissement d'un rapport qui recensera les mesures concrètes que les communes pourront entreprendre. Il est clair que les communes n'ont pris aucun engagement concret.

- la Municipalité a deux gros dossiers comme objectifs pour 2020 : les bâtiments et la révision des taxes d'épuration. Elle se veut **SMART** avec les objectifs :
 - ° Spécifique
 - ° Mesurable = quantifiable
 - ° Atteignable = réalisable
 - ° Relevant = pertinent
 - ° Temporal = à échéance

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe que

- la remarque de la commission de gestion concernant le budget « forêt » est juste, le garde forestier est averti. Sa première version du budget était inadmissible pour la Municipalité, donc elle a insisté auprès de lui pour avoir un budget plus raisonnable. Alors il en a livré deux autres versions dont un avec un résultat à CHF 0.00 au détriment de l'entretien de la sylviculture. La Municipalité a choisi un juste milieu en sachant que le chiffre de la vente du bois est très ambitieux.
- le tronçon de 250 m du chemin des Ochettes a été refait comme prévu. Suite à la question de M. Martin Baudin lors de la dernière séance du Conseil, la Municipalité va faire un dossier pour essayer d'obtenir des subventions malgré le fait que cette route ne se trouve pas en zone forêt mais dessert une place à bois.
- la Municipalité a profité de faire réparer et goudronner quelques trous dans la route vers l'ancienne porcherie et la Halle des Fêtes ainsi que la place devant l'entrée de l'appartement au rez-de-chaussée du bâtiment du Tilleul.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe que

- la commune doit remplacer quelques lampadaires à la Place de l'Amitié, qui ne répondent plus aux normes.
- le vieux papier et carton collecté à la déchetterie intercommunale n'est pas vendu en Asie mais est recyclé en Suisse ou tout au plus en France.
- à partir de 2020 c'est l'entreprise Henry qui transporte les bennes pour la déchetterie.
- des bennes supplémentaires sont prévues pour mettre en valeur le fer blanc et les bouteilles de lessive.

Mme Annick Rosset, Municipale, informe que

- les projets concernant les bâtiments communaux avancent et la commission des bâtiments sera bientôt convoquée pour une séance.

M. Martin Baudin demande si la commune prévoit de remplacer les lampadaires qui ne fonctionnent plus.

M. Eric Grosjean, Municipal, explique que le programme informatique pour annoncer les pannes est très compliqué et bloque l'ordinateur pendant des heures.

Il ajoute qu'un projet pour économiser de l'énergie au niveau de l'éclairage public est en discussion avec la Romande Energie et qu'il existe maintenant des LED coloré qui vont dans les lampadaires.

10. Propositions individuelles et divers

M. Martin Baudin constate une fois de plus que différents chemins de champs sont toujours dans un très mauvais état. Il aimerait savoir pourquoi ils ne sont pas entretenus.

M. Andreas Lüthi, Municipal, répond qu'il y a toujours un manque de main-d'œuvre dû aux problèmes de santé de l'employé communal.

M. Martin Baudin demande alors pour quand la Municipalité compte trouver une solution au lieu de donner toujours la même réponse depuis deux ans.

M. Eric Grosjean, Municipal, ajoute que les employés des communes voisines sont déjà très sollicités pour remplacer M. Michel Urbain à la déchetterie et pour analyser l'eau.

Mme Nicole Mayor, Municipale, explique que c'est extrêmement délicat de licencier quelqu'un pour des raisons de santé.

M. Jean Wagner demande si l'écoulement au chemin de la Tuilière sera bientôt fait.

M. Andreas Lüthi, Municipal, répond que les tuyaux sont commandés, l'entreprise pour creuser est organisée mais il manque la personne qui pose les tuyaux vu que l'employé communal est en arrêt de travail pour l'instant.

M. Quentin Meyer trouve dommage que la Municipalité se cache derrière l'excuse d'une personne malade. Il stipule qu'elle doit absolument trouver une autre solution.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente tient à remercier Mme Claire-Lise Zbinden, secrétaire municipale, pour sa disponibilité, son dévouement et ses connaissances précieuses. Elle lui souhaite une bonne retraite, remplie de bonheur en famille et de voyages.

Elle remercie également Mme Annick Rosset, Municipale, pour les cinq ans d'investissement au service du village jusqu'à ne plus supporter l'impatience et l'intolérance de certains concitoyens. Elle lui souhaite à nouveau du plaisir comme « simple citoyenne ».

Pour clôturer, elle cite « la tolérance est le seul remède contre la diversité des opinions ».

Mme la Présidente souhaite à l'assistance une fin d'année lumineuse et ses meilleurs vœux pour l'année 2020. Elle lève la séance à 21h24.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi